

# Juin 2010

Mairie de  
**BOESENBIESEN**

22 Rue Principale  
67390 BOESENBIESEN



**Tél. 09 75 66 75 48**

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 11h à 12h
- ⇒ Jeudi 16h à 17h

## FERMETURE MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé** le **lundi 12 juillet 2010**.

*Les permanences reprendront normalement le 15 juillet 2010.*

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS 03.88.85.36.53)
- ⇒ **aux adjoints** (SIMLER Henri 03.88.85.32.21—KEUSCH J-Jacques 03.88.85.37.51)

## INFORMATION DU PUBLIC QUALITE DE L'EAU

Afin d'améliorer l'information du public sur la qualité du robinet un site Internet a été développé pour la mise en ligne des résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Les **informations sur la qualité de l'eau** sont désormais disponibles sur le portail national :

**www.eaupotable.sante.gouv.fr**



# NOTE D'INFORMATIONS

## SOIREE FLEURISSEMENT

Cette année, la soirée fleurissement aura lieu le

**mardi 22 juin 2010 à 20h00**  
**à la salle socioculturelle.**

En plus de partager notre enthousiasme commun pour les fleurs, un intervenant de la Maison de la Nature de Muttersholtz nous présentera les différents moyens de traitement naturels pour nos jardins et fleurs.

Ce sera également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. Petits et grands sont invités à venir assister à cette soirée, qui sera suivie d'une collation.



**VENEZ NOMBREUX!**

## COURSE DE MOTOS

Comme les années passées, le Moto-Club de BARR organise une course de motos anciennes.

**Comme l'année passée, elle aura lieu sur 2 jours : les 3 et 4 juillet 2010!**

L'itinéraire est le même que précédemment à savoir : rue Schmittlach et la partie nord de la rue Principale (de SCHWOEHRER François à BRAUN Laurent).

**La circulation et le stationnement seront interdits le samedi de 12h à 18h et le dimanche de 8h à 18h sur ce parcours.**

- **Les riverains** de ces deux rues ainsi que ceux des rues Nachtweid, du Saule et du Chanvre **qui ont besoin de leur voiture** dans les journées de samedi et dimanche **sont priés de garer leur véhicule dans une rue libre à la circulation** (rue Principale à partir de l'abribus vers le sud).

La sortie ou l'entrée dans Boesenbiesen ne pourra se faire que par la rue Principale -direction Hessenheim, avec interdiction d'aller vers Baldenheim et Schwobsheim

- Le **stationnement du public est interdit sur les trottoirs dans la rue Schmittlach et la rue Principale, partie nord**. Vu l'ampleur de la manifestation et sa potentielle dangerosité, nous vous demandons de **respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et de ne pas circuler sur l'itinéraire de la course**.

**Pour une bonne organisation de cette course, veuillez respecter ces consignes.**

*Les associations locales comptent sur votre soutien durant tout le week-end.*

## LOTISSEMENT NACHTWEID—2ÈME TRANCHE

Une deuxième tranche du lotissement durable à faible consommation énergétique sis lieudit NACHTWEID est possible et envisagée. Sa réalisation, si elle est décidée, verrait le jour courant 2011.

Afin de juger de l'utilité de cette dernière, les personnes intéressées par un terrain de construction sont priées de se manifester en mairie dans les meilleurs délais.

**Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser en mairie aux horaires d'ouverture ou au 09 75 66 75 48.**

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Gratuite et valable 10 ans, la demande de CNI est à déposer à la mairie de votre domicile.  
Le délai de délivrance peut varier de 4 à 6 semaines.

### Pièces à fournir (MAJEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

*Les majeurs doivent se présenter en personne pour signer la demande et apposer l'empreinte.*

### Pièces à fournir (MINEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

*Les mineurs doivent se présenter en mairie accompagnés du représentant légal. L'empreinte est obligatoire à partir de 14 ans.*

## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière. Elle DOIT être accompagnée d'une CNI en cours de validité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans.

*Pour obtenir une autorisation de sortie du territoire, la personne qui détient l'autorité parentale doit se présenter à la mairie de son domicile munie du livret de famille, de sa CNI et de celle du mineur concerné.*

Cette autorisation est **gratuite et valable 5 ans**.

## MERCI D'EPARGNER MA BOITE AUX LETTRES— « STOP PUB »

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, et des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 40 kg par foyer. Le coût de la collecte et du traitement de ces "courriers non adressés" est à la charge des collectivités locales et donc du contribuable. Pour une ville de 100 000 habitants leur traitement représente une dépense supplémentaire de 250 000 € par an.

### **Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible !**

Cet autocollant, initiative du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, financé par le SMICTOM et l'ADEME, signifie le refus de recevoir des imprimés publicitaires et des journaux gratuits sans adresse. Cependant, vous recevrez toujours les publications des collectivités locales. Le Syndicat de la Distribution Directe (SDD), La Poste et le Syndicat de la Presse Gratuite (SPG) ont assuré qu'ils respecteraient le dispositif. Les bulletins municipaux et le Journal du Tri sont toujours distribués dans toutes les boîtes aux lettres.



**Si vous souhaitez participer à l'opération, vous pouvez dès maintenant aller chercher cet autocollant dans votre mairie ou au SMICTOM.**

### **Et si moi, j'aime bien la pub ?**

Si vous voulez connaître les promotions des magasins de votre région mais sans recevoir la publicité, vous pouvez vous inscrire sur le site [www.pubeco.fr](http://www.pubeco.fr). Une fois inscrit, vous recevrez par mail les publicités qui vous intéressent et vous pourrez mettre un autocollant stop pub pour ne pas avoir les publicités papier.